

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 20.09.2024  
Convocation faite  
Le 06.09.2024

**Délibération**

**N°2024-09-150**

**Autorisation au président de  
signer l'avenant n°4 portant  
modification du programme  
et augmentation du marché  
de travaux de  
l'aménagement d'une  
manufacture de cycles – lot  
10 – travaux d'électricité**

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019

**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Lilliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la conclusion, par la Communauté de Communes, à l'issue d'une procédure en Appel d'Offres Ouvert, d'un marché public de travaux alloté pour l'aménagement d'une manufacture de cycles à REVIN, sur la friche PORCHER,

Considérant que le lot n°10 - travaux d'Electricité, a été notifié à la société CEGELEC le 23 octobre 2023 pour un montant initial de 1 085 260,45 € HT / 1 302 312,54 € TTC,

Considérant la nécessité de modifier le programme de travaux compte-tenu des aléas de chantier,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** l'avenant n°4 portant modification du programme de travaux de l'aménagement d'une manufacture de cycle – lot 10 - travaux d'électricité du marché attribué à CEGELEC annexé, d'un montant en plus value de 97 693,39 € HT portant le montant du marché à 117 232,07 € TTC cf tableau,

\* **prend acte** de la modification de programme, pour un montant en plus-value de 97 693,39 € HT / 117 232,07 € TTC, assortie d'une prolongation du délai d'exécution des travaux dont l'incidence est reprise comme suit :

Attributaire : Société CEGELEC	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché	1 085 260,45	1 302 312,54
Avenant n° 1	<i>Sans incidence</i>	
Avenant n° 2	+ 14 895,69	+ 17 874,83
Avenant n° 3	+ 23 723,83	+ 28 468,60
<b>Avenant n° 4</b>	<b>+ 97 693,39</b>	<b>+ 117 232,07</b>
Nouveau montant du marché	1 221 573,36	1 465 888,04
Evolution du marché après avenant n° 4	<b>+ 12,56 %</b>	

\* **autorise** le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

